



Accident du travail et travailleur handicapé

Par **fds51_old**, le **29/11/2007** à **09:08**

Bonjour

Je travail dans mon entreprise depuis 23 ans, en 2006 et j'ai été victime d'un accident du travail. Après cette accident j'ai repris mon travail au bout de 2 mois d'arrêt, mais par la suite, je ne pouvais pas assuré mon poste continuellement et les arrêts de travaux intervenait assez souvent.

Sur l'avis de la médecine du travail, j'ai fait une demande à la COTREP, afin d'être reconnu travailleur handicapé, ce qui vient d'être confirmé par CDAPH.

Je souhaiterais savoir, si le fait d'être reconnu travailleur handicapé, l'employeur à le droit de me licencier. Si oui, quelles seront mes indemnités, ou alors s'il accepte le maintien de l'emploi, mais avec aménagement, a-t-il le droit de diminuer mon coefficient et mon salaire. D'autre part, le faite d'être reconnue travailleur handicapé, sui-je dans l'obligation de le communiquer à mon employeur. En effet j'aimerais continuer à travailler au sein de l'entreprise, sans être pointé du doigt par mes collègues.

Je précise je vient d'avoir 57 ans.

Merci de votre coopération.

Faial